

LE MINISTRE

Paris, le 28 MAR 2008

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Les communes sont les acteurs privilégiés de l'action publique locale, au contact de nos concitoyens, pour la gestion des services locaux et la mise en œuvre des politiques publiques. C'est pourquoi, les services de mon ministère se doivent d'être présents aux côtés des maires pour les accompagner au quotidien dans la gestion de leur commune.

A l'occasion du renouvellement des équipes municipales, je souhaite que le réseau des services financiers apporte tout son appui aux maires élus ou réélus en mars 2008, en mettant en place dans chaque département un dispositif d'accompagnement spécifique.

J'ai en effet demandé aux trésoriers-payeurs généraux et aux directeurs des services fiscaux d'organiser des séances d'information thématiques portant sur la fiscalité et les finances publiques locales.

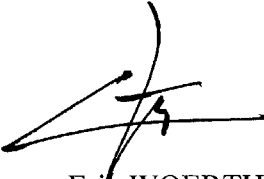
Le « Mémento Financier et Fiscal » de présentation du cadre budgétaire, comptable, financier et fiscal des communes, ci-joint, vous est adressé dans ce même objectif.

Cette action s'inscrit dans une démarche générale d'enrichissement de l'offre de service de mon ministère aux collectivités locales. Comme vous le savez, j'ai décidé de regrouper la direction générale des impôts (DGI) et la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) au sein d'une direction unique, la Direction générale des finances publiques.

En effet, cette réforme, qui va naturellement simplifier la vie des contribuables en leur offrant, dans le respect de la charte des services publics en milieu rural, un guichet fiscal unique, a aussi parmi ses objectifs prioritaires d'apporter un conseil fiscal et financier plus complet et plus réactif aux élus locaux.

Par ailleurs, le 30 janvier dernier, j'ai installé un groupe de suivi associant le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique et les associations des élus locaux. Ce groupe a pour objet de mener en commun des réflexions sur l'enrichissement des prestations de conseil aux élus locaux. Il sera décliné dans chaque département par la mise en place par les trésoriers-payeurs généraux et les directeurs des services fiscaux d'un comité local du conseil fiscal et financier des collectivités locales.

En espérant vivement que cette démarche d'ensemble réponde à vos attentes, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Eric WOERTH